Syndicat cftc Auchan Retail France

FLASH INFO - FLASH INFO - FLASH

NAO ARF 2023 – 14 déc. 2022

RENCONTRES BILATERALES :

DES ATTENTES LEGITIMES EXPRIMEES !

C'est donc sur une valse à 3 temps que les **NAO 2023** se réalisent : une 1ère réunion paritaire le 15 novembre présente la situation économique et sociale, les rencontres bilatérales de ce jour expriment les demandes, puis **LA réunion paritaire de négociation du 12 janvier 2023 finalise le cycle !**

LA CFTC ARF REVENDIQUE AUJOURD'HUI !...

Une augmentation collective substantielle et immédiate des salaires :

- **la revalorisation des salaires réels**, considérant le retard sur l'inflation de 2022 et de l'inflation attendue pour 2023 : au moins **+ 8% d'augmentation dès le 1er janvier !**
- la revalorisation des grilles de salaires des métiers en tension ou métiers pénuriques
- une Prime de Partage de la Valeur (PPV) versée dans le 1er trimestre en récompense des efforts de tous en 2022
- **une clause de revoyure** avant la fin du 1er semestre 2023 pour corriger les effets de l'inflation prévisionnelle et d'éventuels évènements impactant les grilles
- l'application en année de référence (et non N-1) de l'augmentation collective négociée sur les salaires de base des Agents de Maîtrises et Cadres de toutes les entreprises d'ARF

Des avantages sociaux :

- **l'octroi de Tickets Restaurants** aux salariés de sites (magasins ou entrepôts) sans solution repas pour un montant de 8 € par jours travaillés
- une carte carburant de 350 € pour les salariés sans solution de transport en commun (abonnement co-financé), et particulièrement pour les salariés éloignés
- une prime d'aide à l'achat d'un vélo ou d'une trottinette électrique à hauteur de 450 €
- une indemnité de départ en retraite portée à 6 mois pour tous
- la récupération du 1er dimanche férié de 2023 (le 1er janvier)
- **la ristourne sur achats de 15%** pour tous et sur tout, toute l'année, étendue à 20 % sur les MDD et à des périodes festives ou particulières
- la mise en place d'une **prime d'ancienneté** dès 3 ans de présence, puis 6 et 9 années et d'un montant de 3, 6 et 9%
- l'augmentation de l'indemnité de nettoyage des tenues de 3 à 5 €
- la prise en charge intégrale de la part patronale sur la partie obligatoire de la mutuelle et le gel de la cotisation OPTAM+
- le bénéfice de l'allocation du Comité d'Entraide Familiale Auchan pour les salariés des sociétés non adhérentes

Les représentants de la **CFTC ARF** rappellent à la Direction **l'urgence sociale à une juste rémunération du travail de chacun.** Ils ont également rappelé la nécessité de plus d'attention au local, des relations de proximité et des rituels qui ont fait la force d'Auchan (plénières, briefs, communication…). Enfin, la négociation entamée sur l'organisation et le temps de travail permettra, tout au long du 1er semestre, de revendiquer les attentes exprimées (semaine de 4 jours, temps de pause, compteurs…)

Le rendez-vous est d'ors et déjà pris avec les **Délégués des Sections CFTC** le 13 janvier pour débattre des propositions finales de la Direction.

Bruno DELAYE – CFTC AUCHAN RETAIL FRANCE- cftcauchanretailfrance@gmail.com – 06 17 14 17 13